

Répartition des missions CPE

LPO Jean- Jacques HENNER

Année scolaire 2014/2015

Madame GROSJEAN

Assure le suivi de toutes les classes des séries professionnelles

Madame OUADI

Assure le suivi des classes de 1^{er} générales et technologiques et les classes de TES, TSTMG, TST2S ainsi que le BTS CGO

Monsieur KETTELA

Assure le suivi des classes de 2^{ème} Générale et les classes de TS, TSTI, TL

Des CPE chefs de service

Ils définissent l'organisation du service de la vie scolaire, l'emploi du temps des assistants d'éducation, l'explicitation des tâches selon les missions définies dans la fiche de poste des AED. Ils précisent les priorités d'action et veilleront que les deux vies scolaires (Bâtiment A et C) adoptent la même cohérence d'action.

Des responsabilités et des champs de compétences communs

Les trois CPE sont chargés du suivi des classes, et plus précisément ils ont en charge :

- l'accueil des élèves,
- le suivi pédagogique, psychologique et social de l'élève en étroite liaison avec les professeurs principaux, l'infirmière et l'assistante sociale,
- l'élaboration, la diffusion et l'application des règles,
- le contrôle de l'assiduité,
- la prévention des conduites à risque en étroite collaboration avec l'infirmière et l'assistante sociale,
- les actions d'éducation à la citoyenneté,
- l'animation éducative.



Un seul lycée, une seule vie scolaire

L'équipe de direction s'est engagée dans une politique vie scolaire qui pose comme principe fondamental : un seul lycée, une seule vie scolaire avec le même fonctionnement et des procédures similaires. La mutualisation des services, la permutation au sein des services et la collaboration active doivent nous conduire à harmoniser les pratiques. Les CPE ont travaillé sur la formalisation d'un projet vie scolaire qui doit les inscrire dans une démarche de « manager » de la vie scolaire. Un manager qui est autant concerné par les questions pédagogiques qu'éducatives. Ce « leadership » confirme que l'action collective, pédagogique et éducative, est la réponse la plus adaptée pour traiter les situations.

Quelques responsabilités déléguées

L'équipe de direction peut déléguer certaines tâches :

- Présidence de conseil de classe,
- Présidence de commission éducative,
- Présidence de réunions éducatives (PPS, PAI, etc.),
- Organisation des examens.

Des attributions plus spécifiques

Madame GROSJEAN

- Anime la commission absentéisme,
- Assure l'organisation générale des inscriptions et réinscriptions pour les séries professionnelles,
- Collabore avec le bureau du Chef des Travaux pour le suivi des PFMP,
- Assure le suivi des élèves des séries professionnelles,
- Travaille en étroite collaboration avec la coordinatrice de la DIMA,
- Assure le suivi des décrocheurs avec la coordinatrice de la MLDS.

Monsieur KETTELA

- Est le référent de la vie lycéenne, il est le premier interlocuteur des membres du CVL,
- Organise avec l'aide de ses collègues les élections au conseil de la vie lycéenne,
- est également le lien avec la Maison des Lycéens en tant que trésorier,
- assure la coordination des examens du baccalauréat, gère le personnel vacataire.
- assure le suivi des élèves de seconde dans le cadre des passerelles,
- fait la liaison pour les formations post bac (immersions, forum, etc.).

Madame OUADI

- Etablit le plan de formation des délégués de classe,
- Assure l'organisation générale des inscriptions et réinscriptions pour les séries générales,
- Participe et fait le lien pour les actions du CESC,
- Veille en tant que Vice-Présidente de l'association JJH (ex FSE) aux animations et aux clubs,
- Co Organise la cérémonie des Lauréats,
- Assure le suivi des élèves de BTS

